

Déclaration
du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien
à la Séance spéciale pour célébrer
la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien
1^{er} décembre 2020

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer au peuple palestinien les plus sincères condoléances du Comité pour le décès de Saeb Erekat, Secrétaire général de l'Organisation de libération de la Palestine et négociateur en chef du processus de paix au Moyen-Orient, qui a consacré toute sa vie à la paix et à la réalisation des droits inaliénables de son peuple, notamment le droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Cet objectif est celui que partage depuis longtemps notre Comité, créé il y a 45 ans, le 10 novembre 1975.

Cette année, alors que nous nous réunissons pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous traversons une période inédite. La pandémie de COVID-19 fait rage dans le monde entier, causant des pertes humaines et des perturbations économiques sans précédent. La situation est particulièrement grave dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, où les cas d'infection se multiplient et où la détresse

sociale et les difficultés économiques s'aggravent, touchant en particulier les femmes et les enfants palestiniens, et où le peuple palestinien supporte déjà les conséquences de plus d'un demi-siècle d'occupation étrangère.

Marquant également le 75^e anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies, cette année nous rappelle que l'histoire de notre Organisation est intrinsèquement liée à la recherche d'une solution juste à la question palestinienne. Et pourtant, aujourd'hui, il n'y a guère de raisons de célébrer.

L'occupation israélienne illégale du territoire palestinien, qui dure depuis 53 ans et persiste encore, est maintenant aggravée par des menaces d'annexion *de jure*, tandis que le peuple palestinien continue d'être privé de ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination.

La vision inscrite dans la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, adoptée il y a soixante-treize ans, le 29 novembre 1947, à savoir la partition de la Palestine sous mandat en deux États souverains et adjacents, n'est toujours pas réalisée. Le peuple palestinien n'a toujours pas acquis sa liberté et ne peut pas vivre en paix sur le territoire de son État souverain et indépendant, et la poursuite de la colonisation illégale du Territoire palestinien occupé par Israël sape quotidiennement cette vision des deux États et compromet les perspectives de paix dans le cadre d'une solution juste et durable à la question de Palestine.

Dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, les Palestiniennes et Palestiniens subissent quotidiennement des violations de leurs droits humains. La liberté de circulation y est fortement restreinte. La force est régulièrement employée de façon excessive contre la population civile, tandis que les enfants subissent des traumatismes et sont détenus illégalement pendant des mois dans les centres de détention israéliens. L'expansion des colonies se

poursuit sans relâche et en toute impunité, au mépris du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. Les saisies de biens et la démolition de maisons et de structures ont atteint un niveau sans égal. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 869 Palestiniennes et Palestiniens se sont retrouvés sans abri cette année à la suite de destructions de biens commises par Israël, le plus grand nombre depuis 2016.

C'est le cas du village bédouin de Homsa el-Bqiaa en Cisjordanie, où au moins 73 habitantes et habitants, dont 41 enfants, ont été déplacés et plus de 75 structures ont été détruites, laissant les familles dépossédées et leurs moyens de subsistance anéantis. Des milliers de familles palestiniennes vivent sous la menace de l'expulsion ou de la démolition de leur domicile et du transfert forcé. De plus, des communautés entières affrontent la menace quotidienne posée par des colons israéliens extrémistes qui les intimident et les attaquent en toute impunité.

Il faut déclarer clairement que les colonies sont illégales au regard du droit international et qu'il est impératif d'arrêter totalement leur construction et leur planification, y compris, entre autres projets, les plans récemment annoncés concernant « Givat Hamatos » qui, s'ils étaient construits, rompraient la contiguïté territoriale entre Jérusalem-Est et Bethléem – la principale zone métropolitaine palestinienne.

Les colonies israéliennes représentent un grave obstacle à la paix et, avec le mur de séparation construit illégalement dans le Territoire occupé, elles sont le signe le plus visible de l'enracinement de l'occupation et de l'annexion *de facto* des terres palestiniennes. Comme l'a récemment demandé l'écrasante

majorité des membres du Conseil de sécurité, Israël doit cesser une fois pour tous ses projets d'annexion *de jure*.

Dans la bande de Gaza, les Palestiniennes et Palestiniens vivent la treizième année d'un blocus israélien illégal qui continue à les isoler et à les appauvrir. Pendant cette pandémie, le blocus a continué à les priver d'un accès adéquat à l'aide humanitaire et socioéconomique. Le Comité appelle les parties à faire preuve de toute la retenue possible pour atténuer les tensions qui se sont récemment durcies entre Israël et des groupes palestiniens à Gaza, notamment le Hamas.

Afin de garantir que les Palestiniennes et Palestiniens, y compris les réfugiés de Palestine, puissent vivre dans la dignité, le Comité invite les États Membres à remédier d'urgence au déficit de financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui a atteint le montant stupéfiant de 115 millions de dollars en novembre, menaçant la continuité de programmes vitaux bénéficiant à 5,7 millions de réfugiés de Palestine, dont un demi-million d'écopiers, sur le Territoire palestinien occupé et dans la région. Le Comité invite instamment la communauté internationale à agir rapidement et à fournir à l'Office les ressources prévisibles dont il a besoin pour répondre aux besoins des réfugiés et prévenir les risques graves pour la stabilité régionale.

Mesdames et Messieurs,

Le Comité soutient fermement le peuple palestinien dans la poursuite de ses droits inaliénables et d'une vie dans la paix, la justice, l'égalité et la dignité. Notre objectif commun demeure celui de parvenir à une solution juste et durable consistant en deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, dans les

frontières d'avant 1967, et avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine.

Pour atteindre cet objectif, le Comité soutient l'appel lancé par le Président de l'État de Palestine, Mahmoud Abbas, en faveur d'une conférence de paix internationale sous les auspices d'un Quatuor élargi pour le Moyen-Orient, qui permettrait aux acteurs régionaux de contribuer à faire avancer le processus de paix. Le Comité souligne également l'importance du rôle que doivent jouer l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité dans la promotion d'une solution pacifique et demande instamment que soient respectées les obligations y afférentes.

Le Comité se félicite des efforts renouvelés de réconciliation palestinienne et des projets d'élections, ainsi que de l'annonce récente par le Gouvernement palestinien de son intention de reprendre la coopération avec Israël, sur la base du respect de ses accords avec les Palestiniens. Les récents accords bilatéraux visant à normaliser les relations entre Israël et certains pays de la région ne peuvent pas passer outre le fait qu'il est indispensable de régler la question de Palestine pour parvenir à une paix et une sécurité justes et durables au Moyen-Orient.

Mesdames et Messieurs,

L'année 2020 nous a tous et toutes mis à l'épreuve. La pandémie actuelle nous a mis face à un ennemi invisible, nous obligeant à repenser nos valeurs, nos priorités et nos anciens dogmes politiques et économiques. Dans le même temps, il nous est rappelé une fois de plus que l'obstacle le plus formidable peut se transformer en une occasion d'agir avec audace.

C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui : pour rappeler à tous et à toutes que le changement est possible et que le peuple palestinien a besoin de davantage que de solidarité, il a besoin d'une action résolue et audacieuse, fondée sur les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, le droit international et les résolutions de l'ONU. Nous sommes à un moment où les droits des Palestiniennes et des Palestiniens et le consensus international méritent et nécessitent plus de soutien que jamais. La communauté internationale tout entière, y compris nos partenaires dans la région, doit contribuer à une solution juste et durable, qui nous permettra de célébrer, en cette Journée internationale de solidarité, la liberté que le peuple palestinien aura enfin acquise après une si longue attente, ainsi que la paix israélo-palestinienne.

Je vous remercie.